

# **COK** – CP 214 – 1936 Verbier

027 – 771 7107 [secretaire@verbier-kermesses.ch](mailto:secretaire@verbier-kermesses.ch)  
[www.verbier-kermesses.ch](http://www.verbier-kermesses.ch)

(merci de compléter ou corriger !)

Tél. :

E-Mail :

Verbier, le 22 mai 2010 dg

Bonjour,

Vous trouverez en annexe le nouveau formulaire d'inscription pour les traditionnelles kermesses de Verbier, qui deviennent la FÊTE NATIONALE à VERBIER les 31 juillet et 1er août 2010

Nous vous rendons très attentif au point 6 !

La priorité sera donnée à ceux qui ont payé leur inscription, à ceux qui participent depuis plusieurs années aux kermesses, aux bordiers et aux commerçants de Verbier-Val de Bagnes.

Nous nous réjouissons de vous rencontrer à nouveau à Verbier et vous remercions de votre contribution à l'animation de notre station. « **La kermesse - Fête Nationale** » est la fête populaire de Verbier.

MERCI de nous communiquer votre adresse e-mail à : [daniel@verbier.ch](mailto:daniel@verbier.ch).

Dans l'attente de votre formulaire en retour et au plaisir de vous retrouver bientôt nous vous adressons nos meilleures salutations.

Pour le **COK**

Le secrétaire

  
**Daniel GUINNARD**

./.

# FORMULAIRE D'INSCRIPTION POUR LES KERMESSES DU 31 JUILLET & 1er AOÛT 2010

A retourner au COK – CP 214 – 1936 Verbier pour le 15 juin 2010 ou à [daniel@verbier.ch](mailto:daniel@verbier.ch)

Le soussigné déclare participer aux kermesses organisées par le COK le 31 juillet et le 1er août 2010 (35<sup>ème</sup> édition) qui se dérouleront dans la rue de la Poste. Il s'engage à respecter le présent contrat. Le COK se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions ci-dessous, de prendre les mesures nécessaires à l'encontre des contrevenants (par exemple fermeture provisoire ou définitive du stand).

## 1. Finance d'inscription pour les kermesses des 2 jours :

- Pour les stands avec vente de boissons, nourritures, etc... le m linéaire Fr. 50,-
  - Pour les stands des artisans, habits, etc... le m linéaire Fr. 20,-
  - Pour les restaurants dans le rue forfait Fr. 200,-
  - Pour les remorques forfait Fr. 300,-
- le montant pour les 2 kermesses est à payer pour le 10 juillet sur le CCP 19-42847-0**
- \*Pour les autres stands sans aucune vente (jeux, animation, ...) Gratuit

Votre stand (genre + grandeur en mètre linéaire) : .....

.....

...

## 2. Horaire d'ouverture des stands :

- le 31 juillet installation dès 07h30. Ouverture de la kermesse à 12h00 jusqu'à 01h00 & le
- 1er Août dès 10h00 jusqu'à 01h00. Obligation à tout le monde de maintenir le stand ouvert jusqu'à la fermeture, sauf les artisans.

## 3. En cas de vente de boissons, vous avez l'obligation de respecter les contrats signés par le COK avec ses différents partenaires (liste à disposition).

## 4. Les participants sont informés :

- un médecin de garde sera à disposition (M. Gay-Crosier François 027 – 771 7001) :
- des moyens de défense incendie seront mis à disposition par les organes responsables
- conformément aux articles 47 de l'ODALOUs et 12 de l'OHyg, des contrôles d'hygiène peuvent être effectués par les services compétents et les contrevenants dénoncés.

## 5. Le COK se réserve l'acceptation et la désignation de l'emplacement de chacun. Priorité sera donnée, dans la mesure du possible, à ceux qui ont pignon sur rue, à ceux qui ont payé, aux plus anciens exposants.

## 6. Les tables & bancs ne seront plus mis à disposition par l'organisation !

## 7. Le montage des stands doit se faire de 07h30 à 10h00 le 31 juillet et le démontage le soir du 1er Août après la fermeture de la kermesse. L'exposant nettoiera sa place et les sacs à poubelles devront être déposés dans le container prévu à cet effet.

## 8. L'énergie générale électrique est fournie gratuitement. Toutefois l'installation de rallonges électriques est à la charge de chaque participant. L'eau est disponible à la fontaine et dans les différents commerces sur demande. Le COK ne peut être tenu responsable en cas de non-fonctionnement ou si la surcharge de demande sur les tableaux électriques déclenche les sécurités.

## 9. Tout exposants a la possibilité de transmettre les infos sur leurs activités au responsable du podium principal, qui les diffusent ensuite par les haut-parleurs disposés dans la rue.

## 10. Pour tout ce qui n'est pas prévu ci-dessus, seuls les responsables du comité du COK sont aptes à prendre des décisions, à savoir Christophe Sempere - Président, P.-Y. Glassey – chargé de la sécurité, François Sultani – Président d'honneur ou Daniel Guinnard – secrétaire.

Nom + Prénom + @ : .....

Adresse + Tél : .....

Fait à....., le..... Signature.....